Département du Rhône
Arrondissement de Lyon
Canton de Saint-Fons

Portail Famille mode d'emploi

➔Aller sur le site internet de la mairie de Solaize : http://www.mairie-solaize.fr Rubrique « Les services municipaux » ➔ Restaurant scolaire.

En bas cliquer sur :

▶Pour inscrire votre enfant
▶Pour annuler un repas programmé

Rentrez votre identifiant puis votre mot de passe. Vous arrivez sur la page d'accueil du portail famille.

➔ Vous avez immédiatement la possibilité de changer votre mot de passe ;

➔ Vous pouvez envoyer un message au Restaurant Scolaire : Cliquer sur boîte de réception ➔ Nous contacter.

➔ Vous pouvez avoir accès aux informations personnelles, et les modifier : Cliquer sur mon compte puis info responsable ou info conjoint.

➔ Possibilité de modifier certaines données concernant l'enfant ➔ Cliquer sur « mes enfants » puis sur le nom de l'enfant :

▶Autorisations données aux personnes venant chercher un enfant ;
▶Données complémentaires concernant l'enfant ;
▶Possibilité d'insérer la photo de l'enfant ;

➔Vous pouvez inscrire un enfant et déclarer une absence :

▶Possibilité d'inscrire un nouvel enfant pour les familles ayant déjà un enfant fréquentant le RS. Cette inscription n'est validée qu'après un RDV avec la responsable du RS.
▶Possibilité d'effectuer une demande de réservation journalière ;
▶Possibilité d'effectuer une demande d'absence ;

➔➔**Dans tous les cas : attendre la réponse de la collectivité, par le biais du portail famille.**